

DE CEPS EN CAVE

Margaux : le château Dauzac, un nouveau défi

L'entrepreneur breton Christian Roulleau, qui a investi 118 millions d'euros pour acquérir le château, dévoile ses ambitions pour ce cru classé



Le Breton Christian Roulleau, nouveau propriétaire du château Dauzac. GUILLAUME BONNAUD / « SO »

César Compadre
c.compadre@sudouest.fr

« J'aime entreprendre, il me faut des défis. » Quand Christian Roulleau vous explique pourquoi, à 70 ans, il vient d'acheter le château Dauzac, on comprend vite que ce n'est pas pour y prendre sa retraite. Ce cru classé, en AOC margaux, est un nouveau challenge pour cet entrepreneur breton autodidacte.

Mère femme de ménage et père déménageur, il a construit Samsic, qui pèse 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Un groupe basé à Rennes proposant trois métiers, bien loin de ceux du vin : le nettoyage (entreprises, bureaux), les ressources hu-

maines (hôtes et hôtesse, secrétaires) et les services aux aéroports (contrôle des bagages).

« J'ai un objectif : améliorer la qualité de nos vins et leur commercialisation »

Dans la salle de dégustation du château, verre en main pour faire déguster le millésime 2020 dans le cadre des primeurs, l'homme est aussi fier d'afficher ses ambitions pour le château que de rappeler ce gros contrat récemment décroché avec un aéroport du Qatar. « J'ai un objectif : améliorer la qualité de nos vins et

leur commercialisation. Je ne demande pas un retour sur investissement mais que la propriété assure ses propres besoins. »

C'est le travail au quotidien de Laurent Fortin, directeur depuis 2013 de cette vaste propriété (lire plus haut) cédée l'an passé par la Maif pour 118 millions d'euros (l'assureur en était propriétaire depuis 1989). Ce qui en fait l'une des plus importantes transactions de l'histoire récente du Bordelais.

Vinothérapie

Le château s'oriente vers la biodynamie, participe à des programmes de recherche pour utiliser moins de phytosanitaires, et vient de planter 1 hectare de cabernet saui-

VASTE PROPRIÉTÉ

Le château Dauzac, qui compte 45 ha de vigne en AOC margaux et 4 en AOC haut-médoc, propose plusieurs vins. Le château Dauzac (40 à 50 euros la bouteille), Aurore (autour de 25 euros), Labastide, et le Haut-Médoc de Dauzac. La propriété, située à quelques centaines de mètres de l'estuaire, compte aussi 60 ha de prés et de bois. On y trouve des moutons, un verger, et des ruches qui donnent au château son propre miel.

gnon en franc de pied, c'est-à-dire sans porte-greffe. Histoire de retrouver le goût « originel » des vins d'avant le phylloxéra (fin du XIX^e siècle) - une crise qui fut en partie résolue, justement, par la plantation de vignes sur des porte-greffes venus des États-Unis.

Christian Roulleau, qui vient de passer la main à la direction opérationnelle de son groupe familial, compte s'investir pleinement dans ces transformations à Dauzac. « Je crois aussi à l'œnotourisme, le vin c'est quand même sympa ! » Ce père de deux filles, qui fait à Margaux un investissement patrimonial, compte y développer une activité de vinothérapie (soins du corps à partir de raisins). Elle viendrait en complément d'achats d'hôtels avec thalassothérapie qu'il est en train d'effectuer en Bretagne. Quelque 3 à 4 millions d'euros devraient être investis dans ce sens à Dauzac pour moderniser une chartreuse et y faire des chambres.

Avec, par ailleurs, la gestion d'un gros parc immobilier en Bretagne, Christian Roulleau, qui a cherché pendant deux ans un château à acheter en Gironde, a de quoi s'occuper.

TALENCE

Le chantier de la mosquée tagué

Des tags orduriers ont été peints, sans doute dans la nuit de mardi à mercredi



Mohamed Boultam annonce qu'une plainte va être déposée. ARCHIVES THIERRY DAVID / « SO »

Mohamed Boultam, le président de l'Association musulmane de Talence, a du mal à cacher son émotion après la découverte de tags orduriers inscrits sur les murs du chantier de la mosquée, dans le quartier de Thouars, à Talence. « C'est un acte odieux, un manque de respect pour l'ensemble des musulmans de France. On ne peut pas accepter ce genre de provocation qui attise la haine. Je suis choqué et bouleversé par ces inscriptions taguées sur un lieu de culte et qui relèvent de l'islamophobie », déclarait Mohamed Boultam, hier après-midi.

« Ceci dit, même si ces tags sont inacceptables, j'en appelle au calme. » Une plainte doit être déposée prochainement par un représentant de l'association.

Le maire de Talence, Emmanuel Sallaberry, a également publié une déclaration à ce sujet sur Facebook, où il précise que la police nationale s'est rendue sur place. « Le chantier de la mosquée de Talence a été tagué de messages islamophobes et homophobes, écrit-il. Je condamne avec la plus grande fermeté cet acte contraire aux libertés fondamentales et aux valeurs de notre République. Les services d'enquête ont été saisis, et je fais confiance à la police et à la justice pour retrouver et condamner fortement les auteurs. »

Christine Morice

ON EN PARLE

Les obsèques du vétéran du commando Kieffer ont lieu à Bayas



ARCHIVES JEAN GAURY

LIBOURNAIS Hubert Faure qui allait fêter ses 107 ans s'est éteint pendant son sommeil samedi dernier, dans son appartement parisien. Né à Saint-Astier et originaire de Neuvic en Dordogne, l'ancien bérét vert a longtemps vécu entre la capitale et sa maison de campagne de Bayas, près de Guîtres, dans le Libournais, où il passait plusieurs mois à la belle saison avec son

épouse Malise, âgée de 98 ans. Les obsèques du vétéran du commando Kieffer, qui débarqua en première ligne sur les plages de Normandie le 6 juin 1944, se dérouleront lors d'une cérémonie religieuse à l'église de Bayas samedi à 10 h 30. Hubert Faure sera inhumé au cimetière de Bonzac (Libournais). Une cérémonie religieuse est prévue demain vendredi à l'église de l'Assomption, à Paris dans le 16^e arrondissement, au cours de laquelle les honneurs militaires lui seront rendus.

La drague de Port-Médoc a coulé

LITTORAL « La drague de Port-Médoc a coulé. Et elle a laissé échapper une nappe de carburant à la surface de l'eau avec une odeur désagréable de gazole dans tout le port », peut-on lire sur le compte d'un utilisateur de l'un des princi-

paux réseaux sociaux. La drague est un engin flottant, de type bateau ou barge, surmontée d'une machine servant à évacuer les alluvions et sédiments s'accumulant dans le bassin du port. Sur place, l'information a été confirmée par des usagers de ce port de plaisance qui se situe dans la commune du Verdon-sur-Mer. Selon les éléments que nous avons pu recueillir, le sinistre, qui se serait déroulé il y a un peu plus d'une semaine, n'aurait pas provoqué la fermeture du port. Contactée, la capitainerie n'a pas répondu à nos sollicitations.

La LPO lance un appel aux dons pour bâtir une salle de chirurgie

BASSIN D'ARCACHON Le Centre de soins de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Aquitaine voudrait ouvrir sa propre salle de chirur-



LPO

gie. Situé à Audenge, il a déjà accueilli en 2020 plus de 4 000 animaux sauvages en détresse (oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens). Il lance un appel aux dons via HelloAsso <https://bit.ly/3t00Kra>. Objectif : récolter 35 000 euros. Pour l'instant, les animaux nécessitant ce type de soins sont pris en charge chez des vétérinaires partenaires. Mais cela retarde le diagnostic et impose le transport de l'animal. Ce serait une solution, selon la LPO, pour « réaliser les radiographies et les opérations sur place, permettant de trouver le bon diagnostic rapide-

ment et d'agir le plus tôt possible. Le temps de cicatrisation sera plus rapide et l'animal retrouvera plus vite son milieu naturel ». Une soigneuse vétérinaire spécialisée en soins à la faune sauvage a été recrutée en février. Un don par chèque est également possible, à l'ordre de la LPO Aquitaine, 433, Chemin de Leysotte, 33 140 Villenave-d'Ornon.

La première piscine à rouvrir ses portes en plein air

BRAUD-ET-SAINT-LOUIS La piscine municipale rouvre ses portes pour tous aujourd'hui. Cette piscine fait exception parce qu'elle fait partie des piscines « tournesol » construites avec une coupole. La coupole peut s'ouvrir et lui permet d'être considérée comme une piscine de plein air. Celles qui ont un toit rétractable ont la même dérogation.